

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 47 + 8 Pouvoirs
suppléants : /

Secrétaire de séance : M. S. FERTIG

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : M. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, M. J.-M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. Y. KLEIN - Pouvoir à Mme F. BOURJAT -, F. DE FIGUEIREDO, B. KRIEGER - Pouvoir à M. D. ETTER -, C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -, Mme D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°11 : Demande à l'Établissement Public Foncier d'Alsace d'acquérir et de porter un ensemble immobilier pour le compte de la Communauté de Communes

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur du 16 mars 2022 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'EPF d'Alsace le 3 février 2023,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien en date du 3 avril 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins douze abstentions (MM. S. FATH, D. ETTER + Pouvoir, E. WAGNER, H. DOEPPEN + Pouvoir, J.M. KRENER + Pouvoir, C. WINDSTEIN, D. BURRUS + Pouvoir, Y. RUDIO) :

*** de DEMANDER** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à BOUXWILLER (Bas-Rhin), 1 rue de la Source, cadastré Section 18 - numéros 387, 471, 513 et 514, d'une superficie totale de 51 ares 85 ca, consistant en un ensemble immobilier pour la production alimentaire dans le domaine de la boucherie/charcuterie en vue d'un projet de création d'un atelier collectif de transformation de viande ;

*** d'APPROUVER** les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace ;

*** d'AUTORISER** le Président à signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Steeve FERTIG
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président